



Représentation du résident en maison de santé

Par **raphael73**, le **05/02/2008** à **10:35**

ma compagne, a sa maman en maison de santé.

n'ayant pas la facilité de parole et le calme que j'ai pour m'exprimer, sa maman et sa fille donc ma compagne ont souhaité toutes deux que j'exprime à leur place un certain nombre de revendications.

n'étant pas de la famille directe, le médecin et la surveillante n'ont pas voulu me recevoir bien que je sois accompagnée de la fille de la résidente.

motif : seul un membre de la famille peut être reçu car secret médical.

de plus je voulais m'investir dans le conseil de la vie sociale et là encore je ne fais pas partie de la famille.

une lettre écrite et signée par la résidente me désignant comme son représentant au même titre que sa fille serait-elle valable ?

Avez-vous une solution

merci